



Déclaration du SNUDI FO à la CAPD du 30 juin 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Jusqu'où ira le ministre dans l'amateurisme et le mépris avec les personnels et dans l'ingérence auprès des familles?

Après une gestion hasardeuse de la situation sanitaire pendant laquelle les enseignants ont été totalement livrés à eux mêmes, après l'instauration des 2S2C, après la nation, les vacances et les colonies apprenantes, après avoir vidé les CAPD de leur rôle dans le droit à mutation, après avoir voté une loi dénuée de sens et de substance sur la direction d'école, grâce à laquelle travailler plus équivaldra à ne pas gagner plus, voici maintenant le "presque big brother éducatif" et le badge pédagogique!

Un open badge... Nous avons d'abord pensé qu'il s'agissait d'une blague... Est-ce vraiment la seule distinction et la seule gratitude que l'Education Nationale a à offrir à ses enseignants?

De qui se moque-t-on? Nous ne cessons de dire que les personnels n'en peuvent plus, qu'ils se sentent méprisés, décrédibilisés, ridiculisés... Nous ne cessons de porter leurs revendications.

Nous cherchons désespérément une institution. Et nous trouvons de l'animation!

Et si au lieu de vouloir régenter la vie des français et distribuer des pin's 2.0, le ministre appliquait enfin la bienveillance et la confiance qu'il prône depuis maintenant 3 ans ?

A l'échelle départementale, nous dénonçons ici encore une fois la réquisition des stagiaires sur leur temps de formation pour pallier au manque d'enseignants dans les écoles.

Concernant les personnels vulnérables, plusieurs IEN ont demandé de fournir une nouvelle attestation d'isolement avec une date de fin, ou encore de fournir un arrêt de travail au-delà du 30 juin, alors même qu'un médecin avait précisé une date de fin le 3 juillet. Sur la base de quel texte réglementaire l'administration est-elle en train de se substituer aux professionnels de santé et de remettre en cause les décisions médicales ?

Nous considérons que toute attestation établie sans date de fin de validité reste par définition valable jusqu'à nouvel ordre, et pour le moins jusqu'à la date de fin de l'état d'urgence lié à la crise sanitaire le 10 juillet 2020.

Par ailleurs, le ministère a confirmé lors du CHSCT ministériel du 17 juin que le travail à distance reste la règle pour les personnels vulnérables. Nous réitérons la demande que nous vous avons adressée

hier par courrier électronique de bien vouloir prendre contact avec les IEN pour régulariser ces situations et permettre aux personnels concernés de poursuivre l'enseignement à distance ou de bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence jusqu'au 3 juillet inclus.

Enfin, il semblerait que des cas de Covid aient été avérés dans des écoles de Moselle. Nous souhaiterions un état des lieux et savoir comment ces cas sont traités.

Et pour terminer sur une note positive, nous tenons à vous informer que notre syndicat se porte bien et poursuit son développement, malgré le confinement. C'est la preuve que les collègues sont déterminés à se battre pour la défense de leurs statuts et de leurs conditions de travail, à se rassembler pour se préparer à la résistance face aux politiques de casse de notre école publique. La mobilisation reprendra dès la rentrée.